

Trajet de soins pour les personnes diabétiques de type 2

Si vous êtes diabétique de type 2 et que vous êtes traité avec 1 ou 2 injections d'insuline par jour ou avec des injections d'incrétine (p.ex. Victoza[®], Bydureon[®], Ozempic[®], Trulicity[®]), vous pouvez vous inscrire pour un trajet de soins du diabète. Il s'agit d'un **contrat** conclu **entre vous**, votre **médecin généraliste** et votre **spécialiste du diabète**, par lequel les trois parties conviennent de travailler ensemble.

Cela signifie que chacun assume une part importante des soins, et que tout le monde est prêt à coopérer avec les autres acteurs.

Votre médecin généraliste, qui connaît bien votre situation, est responsable du traitement et du suivi de votre diabète, et travaillera avec un éducateur de diabète de votre région pour votre éducation.

Votre spécialiste et l'équipe du centre de diabète conseilleront et formeront votre médecin généraliste et les prestataires de soins avec lesquels il travaille.

Et en tant que personne diabétique, vous vous engagez à prendre le diabète en main, à mesurer votre glycémie régulièrement et à assister à des séances de formation avec un éducateur de diabète.

Le gouvernement veut stimuler ce mode de prestation de soins en renonçant à votre contribution patient (ou imposition), c'est-à-dire que vos consultations avec votre médecin traitant et votre spécialiste sont gratuites. Vous bénéficiez également d'une éducation gratuite et d'une certaine quantité de matériel d'autocontrôle.

Comment fonctionne-t-il en pratique?

Qui est éligible?

Les personnes atteintes de diabète de type 2 qui:

- commencent des injections d'insuline (1 ou 2 fois par jour)
- ou commencent des injections d'incrétine
- ou reçoivent déjà 1 ou 2 injections d'insuline par jour
- ou utilisent déjà des injections d'incrétine.

Comment démarrer?

Vous, votre médecin généraliste et votre spécialiste du diabète signez un contrat de coopération lors de l'une de vos prochaines consultations. Votre médecin généraliste transmet ce contrat à votre caisse maladie, qui envoie une approbation aux trois parties.

Pour être éligible, vous devez avoir un dossier médical global chez votre médecin généraliste.

Suivi par médecin généraliste

Vous consultez votre médecin tous les 3 ou 4 mois (plus fréquemment si nécessaire) pour surveiller votre diabète.

Votre médecin est responsable de votre traitement quotidien:

- pour régler les taux de sucre dans le sang,
- surveillance et traitement des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires (poids, exercice, tabagisme, tension artérielle, cholestérol),

et détection annuelle des complications (albumine dans les urines, examen de la vue, contrôle des pieds).

Votre médecin généraliste vous prescrira vos médicaments contre le diabète et votre équipement d'autosurveillance.

Votre médecin généraliste vous dirigera vers un éducateur de diabète de votre région pour éducation.

Votre médecin généraliste est régulièrement formé sur le diabète et peut toujours contacter notre centre de diabète pour un avis.

Éducation

Vous suivez au moins une heure d'éducation par an (max. 3 heures remboursable). Vous recevrez des informations, des astuces et des conseils, et vous recevrez des réponses à vos questions pratiques sur le diabète. De tout évidence, vous avez besoin de plus de conseils lors du démarrage des injections. Vous devez pour cela suivre un cours d'au moins 2,5 heures (maximum 5 heures).

Cette formation est dispensée par un éducateur spécialisé en diabète de votre région.

Une personne de contact est disponible pour les régions environnantes et peut vous référer à un éducateur ou à un foyer spécialisé dans le diabète de votre région. Pour le grand-Alost, l'éducation peut avoir lieu dans le maison du diabète de Diabetes Project Aalst (DPA) et pour Asse-Pajottenland par un coordinateur du maison du diabète de Huis Eerste Lijn Asse (HELA). Ceux-ci garantissent une éducation de qualité avec une bonne communication avec le médecin généraliste et le spécialiste.

Vous trouverez un aperçu de tous les contacts sur la dernière page.

Équipement d'autocontrôle

Le matériel d'autocontrôle est prescrit par votre médecin généraliste.

Vous pouvez ensuite utiliser cette prescription pour contacter l'éducateur spécialisé en diabète de votre région.

L'éducateur de diabète vous conseillera pour choisir un glucomètre (si vous n'en avez pas déjà un).

Vous pouvez aller chercher le glucomètre et les bandelettes auprès de votre pharmacien ou dans les magasins de soins à domicile.

Vous recevrez 3 boîtes de 50 bandelettes de contrôle de la glycémie et 1 boîte de 100 lancettes par 6 mois (équivalent à 25 bandelettes et 17 lancettes par mois).

Votre avantage financier

Vous recevrez un remboursement complet (pas d'imposition) pour:

- vos consultations avec votre médecin généraliste et spécialiste du diabète,
- vos éducations chez l'éducateur,
- votre équipement d'autocontrôle (300 bandelettes et 200 lancettes par an, un glucomètre tous les 3 ans).

Notre centre de diabète

Le spécialiste a principalement un rôle de conseil, par lequel nous mettons l'expertise de notre centre à disposition du médecin généraliste et de ses collaborateurs.

Vous venez en consultation dans notre centre chaque année, où nous vous conseillons sur votre traitement pour l'année suivante.

Afin de donner de bons conseils, nous avons besoin de toutes les informations. Apportez un rapport de votre médecin de soins primaires et de votre éducateur en soins à domicile avec votre liste de médicaments et les résultats de tous les examens (sang, urine, ophtalmologie, rapports d'autres spécialistes que vous auriez consultés).

Notre centre agit en tant que coach pour votre médecin généraliste, votre éducateur en diabète à domicile et d'autres fournisseurs de soins à domicile. Nous les formons, les tenons informés des derniers développements et, si nécessaire, sommes disposés à les conseiller par téléphone ou par e-mail.

Et si vous participez déjà à la convention de diabète?

Vous ne pouvez pas vous inscrire à la convention de diabète et à un trajet de soins de diabète en même temps.

Lorsque vous choisissez un trajet de soins, votre convention sur le diabète prendra fin et le matériel de votre éducation et de votre matériel d'auto-surveillance passera à la première ligne (au médecin généraliste et à son équipe).

Vous pouvez choisir de rester à la convention sur le diabète. Gardez à l'esprit que la contribution du patient pour vos consultations ne sera pas annulée.

A v e r t i s s e m e n t

Les informations contenues dans cette brochure sont de nature générale et visent à vous donner une vue globale des soins et des informations auxquels vous pouvez vous attendre. Dans chaque situation, y compris la vôtre, différents conseils ou procédures peuvent s'appliquer. Cette brochure ne remplace pas les informations que vous avez déjà reçues de votre médecin traitant et qui tiennent compte de votre état spécifique. Si vous avez des questions après avoir lu cette brochure, veuillez les noter et, dans tous les cas, en discuter avec votre médecin traitant.

Version 17/01/2020

Détails du contact des éducateurs



<p>Diabetesproject Aalst (DPA Lifestyle)</p> <p>Burchtstraat 10 9300 Aalst</p>	<p>Monda Wauters Dorien Geeroms Sofie Van Kelecom</p>	<p>053 73 31 60 0471 08 35 85 www.dpalifestyle.com afspraakdpa@gmail.com</p>
<p>Huis Eerste Lijn Asse (HELA)</p> <p>Stevensveld 3 1730 Asse</p> <p>Pajottenland (Bever – Herne – Galmaarden – Gooik – Roosdaal – Dilbeek – Ternat) AMALO (Asse – Merchtem – Opwijk – Affligem – Liedekerke</p>	<p>Coördinateur Katrien Vandenbroucke</p>	<p>0496 50 71 05 02 308 02 09 katrienvandenbroucke@hotmail.be</p>
<p>Liedekerke – Roosdaal</p>	<p>Karin Nuyts</p>	<p>0495 523 478</p>
<p>Zottegem – Lierde – Brakel – Oosterzele – St Lievens Houtem en Herzele – Ronse – Maarkedal – Horebeke</p>	<p>Els De Clercq</p>	<p>0474 09 85 53 ztp.elsdeclercq@skynet.be</p>
<p>Vlaamse Ardennen (Oudenaarde – Kluisbergen – Zwalm – Gavere – Zingem – Kruishoutem – Wortegem Petegem)</p>	<p>Dimitri Gaethofs</p>	<p>0494 37 92 95 dimitri.gaethofs@medici.be</p>
<p>Ninove – Geraardsbergen</p>	<p>Maud Pletinckx</p>	<p>0497 42 43 15 maud.pletinckx@gmail.com</p>
<p>Wit-Gele Kruis Oost-Vlaanderen Jenny Tanghestraat 2 9050 gent (Ledeberg)</p>	<p>Barbara Baeke Nicole verstraeten Hilde Verhauwaert</p>	<p>0498 93 12 30 barbara.baeke@wgkowl.be 0498 93 11 33 hilde.verhauwaert@wgkowl.be</p>

Détails du contact des éducateurs



<p>Consultations à domicile</p> <p>Herne – Bever – Galmaarden – Liedekerke – Affligem – Ternat – Roosdaal – Lennik – Gooik – Pepingen – Asse – Dilbeek – Opwijk – Merchtem – Vlezenbeek</p> <p>Consultations sur place</p> <p>Sociaal huis Liedekerke Sociaal huis Affligem HELA (WZC Walfergem / Asse) De Passant Merchtem Verpleegpost Wit-Gele Kruis in Lennik</p>	<p>Sarah Claeys</p>	<p>0496 18 85 34 053 64 51 40 sarah.claeys@wgkvib.be</p>
<p>Solidariteit voor het Gezin</p>	<p>Coördinateur de diabète Lieselotte Sandra</p>	<p>0492 27 60 48 lieselotte.sandra@svhg.be</p>
	<p>Jeroen Deraedt</p>	<p>0492 46 64 82 02 227 50 40 jeroen.deraedt@svhg.be</p>
<p>Bornem – Temse – Sint-Niklaas Nieuwerkerken-Waas – Beveren -Waas</p>	<p>Lana De Meyer</p>	<p>0471 32 52 26 demeyer.lana1@hotmail.com</p>
<p>Baasrode – Buggenhout – Lebbeke en omgeving</p>	<p>Ann Seutens</p>	<p>0474 82 47 12 info@ans.eu</p>
<p>Sint-Niklaas en omgeving</p>	<p>Amber Van den Berghe</p>	<p>0487 46 59 13 amber1vandenbergh97@hotmail.com</p>
<p>Sint-Niklaas en omgeving</p>	<p>Sylvie Michielsens</p>	<p>0472 07 62 49 www.hicarethuisverpleging.com</p>
<p>Berlare – Wetteren – Melle – Destelbergen – Zele – Lokeren – Dendermonde – Hamme – Grembergen en deelgemeenten</p>	<p>Christine Vander Sype</p>	<p>0485 95 96 10 www.christinevandersype.com</p>

Détails du contact des éducateurs



Éducateurs de diabète i-mens Oost-Vlaanderen		
<p>West-Meetjesland: Maldegem – Aalter – Lievegem</p> <p>Oost-Meetjesland: Assenede – Eeklo – Evergem – Kaprijke – Sint-Laureins – Zelzate</p> <p>Gent: Mariakerke – Drongen – Sint-Amandsberg – Oostakker – Gentbrugge – Ledeberg – Sint-Denijs-Westrem – Zwijnaarde</p>	Veerle Beirnaert	<p>0491 92 56 85</p> <p>09 264 18 29</p> <p>veerle.beirnaert@i-mens.be</p>
<p>Aalst – Erpe-Mere – Denderleeuw – Haaltert – Lede</p> <p>Panacea: Brakel – Herzele – Lierde – Oosterzele – Sint-Lievens-Houtem – Zottegem</p> <p>Dender-Zuid: Ninove – Geraardsbergen</p>	Els Bonnez	<p>0498 26 82 55</p> <p>053 76 86 95</p> <p>els.bonnez@i-mens.be</p>
<p>Waasland: Sint-Gillis-Waas – Beveren – Kruibeke – Stekene – Zwijndrecht – Sint-Niklaas – Moerbeke – Lokeren – Temse – Waasmunster</p> <p>Scheldekracht: Laarne – Merelbeke – Melle – Destelbergen – Wetteren – Wichelen – Lochristi – Wachtebeke</p> <p>Dender: Berlare – Buggenhout – Dendermonde – Hamme – Lebbeke – Zele</p>	Karin Colpaert	<p>0496 19 71 78</p> <p>09 340 53 28</p> <p>karin.colpaert@i-mens.be</p>
<p>Vlaamse Ardennen: Gavere – Horebeke – Kluisbergen – Kruisem – Maarkedal – Oudenaarde – Ronse – Wortegem-Petegem</p> <p>Schelde en Leie: Deinze – De Pinte – Nazareth – Sint-Martens-Latem – Zulte</p>	Goffrey Coppens	<p>0492 27 60 19</p> <p>055 65 85 03</p> <p>goffrey.coppens@i-mens.be</p>